

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :

***25134150*****Déposé / Reçu le****16 OCT. 2025****au greffe du tribunal de l'entreprise
françophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0687 468 890****Nom**(en entier) : **Advisense**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 5 - 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Renomination commissaire**

[Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 24 septembre 2025]

"1. L'actionnaire unique confirme et ratifie la nomination de KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (ci-après "KPMG"), en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans, afin d'auditer les comptes annuels de Advisense SA pour les exercices comptables clos les 31 décembre 2025, 2026 et 2027. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

KPMG a désigné monsieur Xavier Nys (IRE Nr. A02619), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

[...]

2. Enfin, l'actionnaire unique décide de désigner Mme Nadine Crocaerts et/ou M. Anton Baeten et/ou Mme Alessandra Oliver, qui élisent tous domicile chez BDO Advisory BV, 1050 Ixelles, rue de Stassart 35, et/ou Mme Stephanie Struyfs, qui élit domicile chez BDO Belgium BV, 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9 Box E.6, The Corporate Village - Elsinore Building, à désigner comme mandataires spéciaux, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec le droit de substitution, avec mission de faire ce qui est nécessaire pour le dépôt et la publication de la résolution susmentionnée, comme prescrit par la loi et de les charger de la signature et du dépôt du formulaire I en vue de la publication de la décision prise aux Annexes du Moniteur belge, et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à cet égard."

Pour extrait conforme

Stephanie Struyfs
Mandataire spéciale

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).